

COMMUNAUTE DE COMMUNES RHÔNE-CRUSSOL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 JANVIER 2009

L'an deux mil neuf, le 28 janvier à dix-huit heures,

Le Conseil Communautaire de la communauté de communes « Rhône-Crussol » s'est réuni en section ordinaire à Saint-Péray, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ARNAUD.

Etaients présents :

Titulaires :

M. ARNAUD, M. CREMILLIEUX, M. BLACHE, Mme RIFFARD, M. LASBROAS, M. GAILLARD, M. AUDRAS, M. JAECK, M. DERIVAZ, Mme ROSSI, M. DELHOMME, M. TENA, M. LETANG, M. AUDEMARD, M. POMMARET, M. COURBIS, M. DULAUT.

Suppléants :

Mme COSTEROUSSE, M. CONSOLA, Mme CORNUT-CHAUVINC, Mme FIEF, M. VIGNON, M. DOREE, M. CHANTEPY, M. CHANTRE, Mme LAPASSET.

Etaients absents excusés :

Titulaires :

M. ROMANET, Mme GAUCHER, M. COULON, Mme MALAVIEILLE.

Suppléants :

M. DARNAUD, M. FRACHON, M. THEARD, M. MIENVILLE, M. GAILLARDON, M. MARILLER, Mme MARTIN, M. GINE, M. SOUCHE, Mme BONNET, Mme MICHEL, Mme TARAQUOIS.

Monsieur ROMANET, Monsieur COULON, Madame MALAVIEILLE, membres titulaires étant absents excusés, Madame COSTEROUSSE, Monsieur CONSOLA, Madame FIEF, membres suppléants ont pris place autour de la table afin de prendre part aux votes.

Madame GAUCHER, membre titulaire absente n'a pas été remplacée.

Monsieur Pierre DULAUT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

N°1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 DECEMBRE 2008

A l'unanimité.

N°2 – ADHESION DE LA COMMUNE DE SOYONS*Rapporteur : Monsieur HJ.ARNAUD, Président***DELIBERATION N°01-2009 : Nombre de délégués**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°80-2008 du conseil communautaire du 17 décembre 2008, portant à 3 le nombre de délégués titulaires de la commune de Soyons (ainsi que 3 suppléants),

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2008 intégrant la commune de Soyons à la Communauté de Communes Rhône-Crussol au 1^{er} janvier 2009,

Vu les résultats du recensement de la population totale fixant à 2008 habitants la population totale de la commune de Soyons,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 20 voix pour (unanimité) :

- décide d'annuler sa précédente délibération n°80-2008 du 17 décembre 2008,
- fixe à 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants le nombre de représentants de la commune de Soyons, celle-ci étant comprise dans la strate démographique de 2001 à 5000 habitants.

Monsieur le Président indique qu'à la suite des mouvements intervenus au sein des communes ou du conseil communautaire et du fait de l'adhésion de la commune de Soyons au 1^{er} janvier 2009, qui dispose de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants, sont donc membres du conseil communautaire :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GUILHERAND-GRANGES	
ARNAUD Henri-Jean	DARNAUD Mathieu
ROMANET Jean-Claude	COSTEROUSSÉ Brigitte
CREMILLIEUX Stéphane	FRACHON Christophe
GAUCHER Sylvie	THEARD Jean-Yves
BLACHE Daniel	MIENVILLE Michel
RIFFARD Jany	GAILLARDON Cyril
COULON Bruno	CONSOLA Marc
SAINT-PERAY	
LASBROAS Jean-Paul	CORNUT-CHAUVINC Joëlle
MALAVIEILLE Valérie	FIEF Eliane
GAILLARD Alain	MARILLER Pierre
AUDRAS Laurent	MARTIN Catherine
JAECK Paul	VIGNON Jean-Paul
CORNAS	
DERIVAZ Patrick	GINE Elios
ROSSI Bénédicte	DOREE Albert
DELHOMME Bruno	SOUCHE Pascal
TENA Jean-Marie	BONNET Aurélie

SOYONS	
CHAPUIS Gérard	BONNEFONT Danièle
BERTRAND Gisèle	BRANELLEC Yann
HAREL Marcel	BREYNAT Philippe
DESGRANGES Philippe	FLAMENT Jean-Claude
TOULAUD	
LETANG Michel	CHANTEPY Stéphane
AUDEMARD Christian	MICHEL Martine
POMMARET Patrice	CHANTRE Jean-Noël
CHATEAUBOURG	
COURBIS Laurent	LAPASSET Paulette
DULAUT Pierre	TARAQUOIS Christiane

Etaient présents :Titulaires :

M. ARNAUD, M. CREMILLIEUX, M. BLACHE, Mme RIFFARD, M. LASBROAS, M. GAILLARD, M. AUDRAS, M. JAECK, M. DERIVAZ, Mme ROSSI, M. DELHOMME, M. TENA, M. CHAPUIS, Mme BERTRAND, M. LETANG, M. AUDEMARD, M. POMMARET, M. COURBIS, M. DULAUT.

Suppléants :

Mme COSTEROUSSE, M. CONSOLA, Mme CORNUT-CHAUVINC, Mme FIEF, M. VIGNON, M. DOREE, M. BRANELLEC, M. BREYNAT, M. FLAMENT, M. CHANTEPY, M. CHANTRE, Mme LAPASSET.

Etaient absents excusés :Titulaires :

M. ROMANET, Mme GAUCHER, M. COULON, Mme MALAVIEILLE, M. HAREL, M. DESGRANGES.

Suppléants :

M. DARNAUD, M. FRACHON, M. THEARD, M. MIENVILLE, M. GAILLARDON, M. MARILLER, Mme MARTIN, M. GINE, M. SOUCHE, Mme BONNET, Mme BONNEFONT, Mme MICHEL, Mme TARAQUOIS.

Messieurs HAREL et DESGRANGES, membres titulaires étant absents excusés, Messieurs BREYNAT et FLAMENT, membres suppléants ont pris place autour de la table afin de prendre part aux votes.

DELIBERATION N°02-2009 : Fixation du nombre de Vice-président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 fixant à 30% au maximum le nombre de Vice-présidents, par rapport au nombre de membres de l'organe délibérant,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2008 intégrant la commune de Soyons à la Communauté de Communes Rhône-Crussol au 1^{er} janvier 2009,

Considérant de ce fait que le nombre de membres du conseil communautaire est augmenté du nombre de délégués de la commune de Soyons.

Vu la délibération n°17-2008 du 9 avril 2008 fixant à 4 le nombre de Vice-présidents.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 24 voix pour (unanimité) :

- fixe à 5 le nombre de Vice-présidents,
- précise que la présente délibération annule et remplace celle du 9 avril 2008.

DELIBERATION N°03-2009 : Election du 5^{ème} Vice-président

Vu la délibération n°02-2009 de ce jour fixant à 5 le nombre de Vice-président,

Après avoir fait appel à candidature,

Il est procédé à l'élection du 5^{ème} Vice-président à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :24
- nombre de bulletins nuls : 1
- nombre de suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

Monsieur Gérard CHAPUIS ayant recueilli 23 suffrages est déclaré élu 5^{ème} Vice-président.

N°3 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Monsieur HJ.ARNAUD, Président

DELIBERATION N°04-2009 : Modification du règlement intérieur

Vu la délibération n°41-2008 du 25 juin 2008, approuvant le règlement intérieur du conseil communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2008 intégrant la commune de Soyons à la Communauté de Communes Rhône-Crussol au 1^{er} janvier 2009.

Considérant qu'il est judicieux que les délégués de la commune de Soyons puissent participer aux travaux des commissions permanentes,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 24 voix pour (unanimité) :

- modifie comme suit l'article 7 « Commissions communautaires » du règlement intérieur :

- **Développement économique, aménagement de l'espace, politique du logement, moyens communautaires, nouveaux équipements**, composée du Président, des vice-présidents et de 15 membres du conseil communautaire.

- **Environnement, voirie**, composée du Président, des vice-présidents et de 14 membres du conseil communautaire.

- **Finances et personnel**, composée du Président, des vice-présidents et de 15 membres du conseil communautaire.

Chacune de ces commissions est co-présidée par le Président et le(s) Vice-président(s) ayant délégation dans chacun des domaines respectifs.

Le reste sans changement.

DELIBERATION N°05-2009 : Installation des nouveaux membres des commissions

Monsieur le Président expose.

Vu la délibération n°04-2009 de ce jour modifiant le nombre de membres des trois commissions de travail créées dans le règlement intérieur de la Communauté de Communes,

Considérant qu'il convient de désigner 2 membres supplémentaires pour les commissions « développement économique, aménagement de l'espace, politique du logement, moyens communautaires, nouveaux équipements » et « environnement, voirie » et 3 membres supplémentaires pour la commission « finances et personnel »,

Après avoir procédé au vote à bulletin secret,

Ont obtenu :

- Commission « finances et personnel » :
 - Madame Gisèle BERTRAND : 24 voix
 - Monsieur Philippe DESGRANGES : 24 voix
 - Monsieur Marcel HAREL : 24 voixsont donc déclarés membres de la commission finances et personnel.

- Commission « environnement – voirie » :
 - Monsieur Yann BRANELLEC : 24 voix
 - Monsieur Jean-Claude FLAMENT : 24 voixsont donc déclarés membres de la commission environnement – voirie.

- Commission « développement économique, aménagement de l'espace, politique du logement, moyens communautaires, nouveaux équipements » :
 - Madame Danièle BONNEFONT : 24 voix
 - Monsieur Philippe BREYNAT : 24 voixsont donc déclarés membres de la commission développement économique, aménagement de l'espace, politique du logement, moyens communautaires, nouveaux équipements.

Il est rappelé que le Président et les Vice-présidents sont membres de droit de chacune des commissions.

N°4 – ADHESION DE LA COMMUNE DE SOYONS : TRANSFERT DES CONTRATS A LA CCRC

Rapporteur : Monsieur HJ.ARNAUD, Président

Monsieur le Président rappelle le mécanisme des transferts.

Les charges et recettes (taxe professionnelle) transférées par la commune à la Communauté de Communes sont estimées au jour de l'adhésion, la différence (excédent des recettes par rapport aux charges) revenant à la commune sous la forme de l'attribution de compensation.

Au jour l'adhésion, le transfert est donc neutre pour la Communauté de Communes.

DELIBERATION N°06-2009 :

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2008 intégrant la commune de Soyons à la Communauté de Communes Rhône-Crussol au 1^{er} janvier 2009.

Considérant que cette adhésion entraîne le transfert des contrats et engagements souscrits par la commune pour les compétences désormais exercées par la Communauté de Communes, à savoir :

- voirie : contrats d'entretien ou marchés en cours,
- environnement : contrat d'affermage du service d'assainissement et emprunts contractés pour l'assainissement,
- aménagement de l'espace : contrats relatifs au site et au musée archéologiques (entretien, emprunts, etc....), aux bords du Rhône.

Cette liste n'étant pas exhaustive.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 24 voix pour (unanimité) :

- autorise le Président à entreprendre toute démarche et à signer tout document (avenants, etc....) nécessaires au transfert des contrats et engagements de la commune de Soyons à la Communauté de Communes, au 1^{er} janvier 2009, pour les compétences désormais exercées par la CCRC.

N°5 – ADHESION DE LA COMMUNE DE SOYONS : MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS TRANSFERES

Rapporteur : Monsieur HJ.ARNAUD, Président

DELIBERATION N°07-2009 :

Monsieur le Président expose que les personnels de Soyons transférés à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2009 bénéficiaient dans leur commune d'une prime de fin d'année accordée en vertu de l'article 111 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

En application de l'article 64 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 qui permet aux agents transférés dans un établissement public de coopération intercommunale de continuer, à titre individuel, à bénéficier des avantages collectivement acquis dans leur commune d'origine, il est proposé de maintenir le versement de cette prime pour les agents concernés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 24 voix pour (unanimité) :

- précise que les agents de la commune de Soyons transférés le 1er janvier 2009 conservent à titre individuel, la prime de fin d'année dont ils bénéficiaient dans leur commune au 31 décembre 2008,
- précise que le montant est arrêté à celui de 2008, et que la prime sera versée mensuellement par douzième
- précise que les conditions de suspension sont celles applicables à l'ensemble du régime indemnitaire de la Communauté de Communes.

N°6 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Monsieur JP.LASBROAS, Vice-président délégué aux finances

La présentation faite par Monsieur LASBROAS ne fait l'objet d'aucune observation ni demande d'explication.

❖ BUDGET GENERAL

Résultats provisoires de l'exercice 2008

Il faut rappeler qu'en raison du vote début février des budgets primitifs 2008, il n'avait pas été possible d'intégrer les résultats de 2007 et les reports. Par conséquent, des budgets supplémentaires avaient été votés au mois de juin, en même temps que l'adoption des comptes administratifs 2007.

Les résultats provisoires de 2008 ne tiennent pas compte des « restes à réaliser » (dépenses et recettes engagées sur l'exercice mais pas encore réalisées) et ont anticipé dans la mesure du possible la « journée complémentaire » qui permet de payer certaines dépenses et encaisser les recettes qui arriveraient en janvier 2009 mais concerneraient encore l'exercice 2008.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au niveau des dépenses de fonctionnement, leur montant global devrait être sensiblement équivalent à celui de 2007 (4.9 M€).

Parmi celles-ci, au titre des frais de personnel, il n'y a pas eu d'embauches supplémentaires, hormis des recrutements de personnes en CAE pour compenser les nombreuses absences de congés de maladie. Le technicien chargé de l'assainissement est parti en mutation au 1^{er} juillet 2008. Après une période transitoire, il a été décidé de pourvoir à son remplacement, son successeur devant intégrer nos services début février 2009.

Globalement, nos charges ont augmenté de 3% par rapport à 2007, soit 140 000 € en volume.

Quant aux recettes, la réforme de la taxe professionnelle (plafonnement de la TP) a eu une incidence plus forte qu'en 2007, puisque la somme prélevée cette année était de plus de 57 000 € pour 26 000 € l'année précédente. En ce qui concerne le produit de la fiscalité et en particulier la taxe professionnelle, un rôle supplémentaire arrivé en fin d'année nous permet de nous situer à un niveau supérieur à la prévision, établie au vu des bases qui nous avaient été notifiées sur l'état 1259 MI. En toute hypothèse, cette recette inattendue nous permet d'améliorer nos marges financières par rapport à 2007 qui avait été une année difficile.

La DGF ainsi que la compensation TP sont conformes à nos inscriptions, logiquement en repli pour ce qui est de la DGF, par rapport à 2007.

Globalement, l'excédent de la section de fonctionnement devrait être du même ordre qu'en 2007 (1.1 M€), voire un peu supérieur.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les principales dépenses ont porté sur les travaux de voirie, que ce soit pour la voirie communautaire (la Beylesse, panneaux de signalisation, divers relevés topographiques notamment pour le chemin des Freydières...) ou au titre des enveloppes de voirie des communes (rues de la République et Charles de Gaulle à Guilherand, parking et abords du collège et centre ville à St Péray, rue des Lavandes à Cornas...).

L'aire d'accueil des gens du voyage est toujours au stade du projet, notre dossier a été déposé auprès des services de l'Etat dans le cadre des attributions de subvention, mais le site d'implantation n'est pas définitivement arrêté.

Des dépenses récurrentes, telles des acquisitions de matériel et de mobilier ont été effectuées. Le camion « bouille » a été commandé, pour un montant de 280 K€ mais ne devrait être livré qu'en mars 2009.

Enfin, au titre des opérations nouvelles, la zone économique des Terres Longues a fait l'objet de différents frais d'étude, avec le lancement des procédures de ZAC. En raison du climat économique de la fin 2008, ce projet, mené de front avec les projets de ZAC d'habitat de la ville de St Péray - qui ont été suspendues par la ville - a pris du retard, mais il devrait pouvoir se concrétiser courant 2009.

L'emprunt a été mobilisé à hauteur de 1 000 000€ sur les 2 013 935€ inscrits, le montant ayant été ajusté en fonction des dépenses effectuées et de celles qui ne le seront pas sur l'exercice.

En l'état actuel de la réalisation du budget, la section d'investissement devrait être excédentaire de l'ordre de 200 K€.

Globalement, et hors « restes à réaliser », le résultat du budget principal devrait être meilleur qu'en 2007, pour se rapprocher de nos résultats de 2006.

Les perspectives 2009

L'élément important de cette année 2009 est l'intégration au sein de notre communauté de communes, de la commune de Soyons. Il sera donc nécessaire d'inscrire dans notre budget les dépenses et recettes relatives aux compétences transférées, à savoir, pour le budget principal la voirie (création d'une opération supplémentaire pour les droits de tirage de la commune) et le massif et musée, et l'assainissement pour le budget annexe en affermage.

Il sera aussi nécessaire de réunir d'ici la fin de 2009 la CLET (commission locale d'évaluation des charges transférées) pour arrêter le montant des dépenses et des recettes imputées à la commune et par conséquent fixer le montant de l'attribution de compensation.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'élément déterminant pour définir les possibilités d'action de la communauté de communes repose sur l'évolution des bases de taxe professionnelle. La revalorisation des bases votée par le parlement pour 2009 est de 2%^(*), ce qui représente, à taux constant, 400 K€ de base et 63 K€ de produit supplémentaire. Or, nous avons vu que nos dépenses augmentent de l'ordre de 3% au minimum tout en étant stricts (impact de l'inflation sur les fournitures et prestations, avancements mécaniques de grades et quelques promotions pour le personnel). Pour maintenir notre niveau de service, il faudra très certainement envisager une hausse de la fiscalité dans les conditions fixées par les textes. De plus, l'avenir de la taxe professionnelle reste très incertain, des propositions sur cet impôt et sur l'organisation territoriale devant être formulées courant 2009. Enfin, au niveau local, nous avons une autre inconnue, la création d'une communauté d'agglomération.

^(*) 2,5% finalement décidés dans le cadre de la loi de finance 2009.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En ce qui concerne les enveloppes de voirie des communes, certaines souhaiteraient aller au-delà des volumes initialement fixés et pour cela verseront à la communauté de communes un fonds de concours.

Pour la voirie communautaire, nos investissements porteront sur le chemin des Freydières, pour lequel il y a un reste à réaliser de 2008, et une reprise du chemin des Mulets. Il faudra toutefois bien définir le volume de ces travaux de voirie communautaire qui sont financés en grande partie par l'emprunt. Comme chaque année, une somme sera aussi consacrée à la signalisation verticale et aux travaux d'accompagnement lorsque les réseaux d'eaux pluviales sont refaits, ce qui se produira pour les travaux de Marcale à Saint Péray.

En dehors de ces opérations de voirie, il paraît difficile d'engager toute autre action. L'aire d'accueil reste en discussion, son positionnement n'étant pas fixé, le centre nautique figure dans nos statuts, mais ne fera pas l'objet de dépenses.

L'aménagement des bords du Rhône ou l'éclairage du site de Crussol seraient souhaitables, mais ces projets ne pourront voir le jour qu'avec des assurances de financement de différents partenaires.

Enfin, nous espérons que le projet des Terres Longues aboutira, auquel cas, notre collectivité devra réaliser le pont sur le Mialan dans des conditions juridiques et financières à redéfinir par rapport au schéma initial d'un fonds de concours à la ville de Saint Péray qui devait être maître d'ouvrage en raison de la mise en place d'un PAE (programme d'aménagement d'ensemble).

❖ BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT

Résultats de l'exercice 2008

SERVICE EN REGIE

Au niveau de la section de fonctionnement, il faut signaler la dépense plus importante que les années précédentes au titre de l'entretien des réseaux qui s'explique par les interventions de nettoyage consécutives aux intempéries de septembre et à la campagne de contrôle caméra des réseaux engagée.

Du point de vue des recettes, la redevance est inférieure à ce qui était attendu, le temps maussade de l'été expliquant peut être une consommation d'eau moindre. Par contre, pour les taxes de branchements, la somme prévue a été encaissée (30 K€).

Le résultat d'exploitation devrait être du même ordre que l'an passé, à savoir cent mille euros environ.

Quant à la section d'investissement, en dehors du remboursement du capital des emprunts, un peu moins de 200 K€ de travaux ont été réalisés, principalement dans le cadre du marché à bons de commande (centre ville de St Péray et écarts), par ailleurs divers frais d'étude ont été engagés pour la réalisation ultérieure du raccordement de Chateaubourg à la STEP de Guilhaud.

Pour équilibrer ces dépenses, nous avons encaissé du FCTVA et diverses subventions, par contre il n'a pas été nécessaire de mobiliser l'emprunt prévisionnel de 68 K€ inscrit.

La section d'investissement devrait être excédentaire.

SERVICE EN AFFERMAGE

En ce qui concerne le fonctionnement, l'essentiel des charges porte sur la redevance acquittée auprès de VNF pour le passage de nos réseaux dans le domaine concédé, et sur le remboursement des intérêts d'emprunt. Quant aux recettes, elles se composent de la redevance, inférieure à ce qui était attendu (Véolia a en fait prélevé

un trop perçu de 2007, et en a tenu compte pour les versements de 2008, les estimations initiales de consommation de l'an passé ayant été trop optimistes), des taxes de branchement (par contre largement supérieure à l'inscription budgétaire-130 K€ encaissé notamment avec « Les dames du lac ») et des primes d'épuration pour les stations de Cornas et Toulaud, légèrement supérieures à la prévision.

Globalement, la section de fonctionnement sera donc excédentaire d'environ 300 K€.

Sur la section d'investissement, les travaux ont porté sur le raccordement de Toulaud à la station d'épuration de Guilherand Granges, un chantier qui, malgré son importance, s'est déroulé dans de bonnes conditions en particulier pour la circulation routière moins perturbée que nous ne le craignons, et au traitement du hameau de Biguet. Par ailleurs, au titre du marché à bons de commande, d'importants travaux ont été effectués sur Guilherand Granges, en particulier rues de la République et Sadi Carnot et dans une moindre mesure sur Cornas (chemin des Campanules, réparation des dégâts d'orage à la station d'épuration...). Au total, plus de 1.4 M€ ont été investis en 2008 (pour 659 K€ en 2007).

Pour financer cet important programme d'investissement, il a été nécessaire de recourir à l'emprunt pour 900 000 € sur les 985 K€ prévus.

La section d'investissement devrait être excédentaire d'un peu plus de 200 K€.

SERVICE DE LA STEP

Sur la section de fonctionnement, les deux dépenses essentielles sont le contrat d'entretien de la société Degremont (environ 500 K€) et le remboursement des intérêts d'emprunt.

Le contrat initialement conclu avec la société Degremont qui devait arriver à échéance en février 2009 a fait l'objet d'un avenant de prolongation en décembre 2008.

Les recettes proviennent d'une part de la prime d'épuration, pour laquelle 119 K€ ont été encaissés pour 100 K€ de prévu. D'autre part elles résultent de la redevance, le montant encaissé en 2008 étant de 663 K€, soit, là encore une somme supérieure à l'inscription budgétaire de 600 K€.

Quant à la section d'investissement, la seule dépense réelle concerne le remboursement du capital des emprunts pour un peu plus de 130 K€. Les recettes sont constituées exclusivement d'écritures d'ordre (amortissements, virement prévisionnel).

Au final, ce budget devrait clôturer en étant excédentaire d'un peu plus de 100 K€.

Les perspectives 2009

Pour alimenter ces budgets, les tarifs de la redevance seront votés conformément à l'objectif d'atteindre les valeurs HT suivantes en 2009 : 52 € en ce qui concerne la part fixe et 1.14 €/m³ en ce qui concerne la part variable, répartis entre la collecte et le traitement des effluents (une répartition qui sera probablement revue pour tenir compte des besoins réels des divers budgets), ces tarifs englobant en cas de contrat d'affermage, la part du délégataire.

Les opérations les plus importantes des prochains mois seront d'une part la réfection du réseau quartier de Marcale à Saint Péray, afin d'absorber dans de bonnes conditions le flux supplémentaire provenant de Toulaud, ce chantier étant porté par le budget annexe en régie. D'autre part, sera réalisé le raccordement de la station de Cornas à celle de Guilherand via Saint Péray sur le budget en affermage.

A cela s'ajoutent les travaux entrant dans le marché à bons de commande.

Le raccordement de Chateaubourg sur la station de Guilhaud sera à l'ordre du jour après ce gros chantier.

Enfin, avec l'entrée de la commune de Soyons dans la CCRC, et au vu de l'ancienneté de sa station d'épuration, il est probable que son raccordement à la station d'épuration de Guilhaud soit aussi à prévoir dans les prochaines années.

❖ CONCLUSION

Après le renouvellement de l'ensemble des conseils municipaux, le contexte local a profondément changé, puisque, désormais, la création d'une communauté d'agglomération est à l'ordre du jour. Le périmètre n'est toutefois pas encore arrêté. De même, les compétences ne sont pas encore définies, étant précisé que contrairement à ce qui se passe pour les communautés de communes, il n'appartient pas aux communes de définir l'intérêt communautaire, mais directement au conseil communautaire à la majorité des deux tiers. En toute hypothèse, notre communauté doit continuer son développement lui permettant d'intégrer dans de bonnes conditions une future communauté d'agglomération.

DELIBERATION N°08-2009 :

- Vu les éléments communiqués par le vice-Président chargé des finances,
- Vu l'avis de la commission des finances du 21 janvier 2009

Le conseil communautaire :

- prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

N°7 – MARCHE DE TRANSFERT DES EFFLUENTS DE TOULAUD – AVENANT N°1

Rapporteur : Monsieur M. LETANG, Vice-président délégué à la voirie et à l'environnement

Monsieur LETANG donne le détail des travaux supplémentaires qui ont justifié cet avenant, notamment un branchement pour un particulier, un raccordement ultérieur étant plus coûteux.

Monsieur BRANELLEC demande si cet avenant ne risque pas de dénaturer le marché initial.

Le Président répond qu'il n'en est rien, puisqu'il s'agit effectivement de travaux supplémentaires qui n'étaient connus au départ.

DELIBERATION N°09-2009 :

Monsieur LETANG, vice-président délégué à la voirie expose :

Par délibération n°45-2007 du 24 octobre 2007 il a été décidé de lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation du transfert des effluents de Toulaud vers la station d'épuration de la CCRC située à Guilhaud-Granges pour un montant de travaux estimé à 1 102 000 € HT – Tranche ferme et tranche conditionnelle.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 novembre 2007 et le 6 décembre 2007 a retenu l'entreprise FAURIE SAS du Cheylard pour un montant de travaux de 647 272,00 € HT toutes tranches confondues.

Il est nécessaire d'effectuer quelques modifications de travaux dues aux aléas de chantier et à la demande du

Conseil Général de l'Ardèche gestionnaire de la Départementale. Les travaux ont été estimés à 54 000,00 € HT.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 janvier 2009 à 11h00.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré par 23 voix pour et une abstention :

- Approuve l'avenant portant sur l'augmentation de 8,34% du montant du marché initial. (voir tableau ci-joint).
- Autorise Monsieur le Président, à signer toutes les pièces afférentes au dit avenant.

N°8 – SIGNATURE D'UN CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC ARDECHE PLEIN CŒUR

Rapporteur : Monsieur

DELIBERATION N°10-2009 :

Monsieur LASBROAS expose que l'Office de Tourisme du Pays de Crussol est affilié à « Ardèche Plein Cœur » (APC).

Cette association apporte aux offices de tourisme le soutien logistique pour diffuser l'offre touristique au niveau départemental, régional et national (site Internet, éditions de brochures, participations à des salons, etc....).

Elle est financée par la Région (CDRA), le Département, et les participations des communes adhérentes situées dans son périmètre d'intervention.

Il est proposé de conclure avec Ardèche Plein Cœur une convention annuelle de participation financière.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 1 abstention (M. FLAMENT Vice-président d'Ardèche Plein Cœur) :

- décide de passer avec l'Association « Ardèche Plein Cœur » sise rue des Ecoles – 07190 SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT, une convention de participation au financement de cette association dont est membre l'Office de Tourisme du Pays de Crussol.
- précise que cette convention conclue pour l'année 2009 prévoit une participation financière de 0,50 € par habitant soit un montant total de 12 258,50 €.
- charge Monsieur le Président de la signature de cette convention et de toutes les suites à donner pour son exécution.

N°9 – PERSONNEL : MISE A DISPOSITION DU TECHNICIEN TERRITORIAL AU SYNDICAT MIXTE

Rapporteur : Monsieur HJ.ARNAUD, Président

Monsieur LASBROAS, par ailleurs Président du Syndicat Mixte, précise qu'auparavant, les services de la DDAF apportaient leur concours pour l'élaboration des programmes d'investissement et le suivi des chantiers. Avec le désengagement des services de l'Etat, le Syndicat doit trouver une solution. Cette mise à disposition reste dans l'esprit de ce qui s'est fait jusqu'à présent de mutualisation des moyens, les travaux d'assainissement et d'eau potable ayant de plus de nombreuses similitudes et se déroulant parfois de paire.

DELIBERATION N°11-2009 :

Monsieur le Président expose.

Avec la volonté de mutualiser les moyens des deux collectivités et de réaliser une coordination des projets et des travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable, il est proposé de mettre à disposition du Syndicat Mixte, le technicien territorial supérieur de la CCRC chargé de l'assainissement dans les conditions fixées par la convention de mise à disposition de personnel ci-jointe.

Vu l'article L.5211-4-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 61 et 62,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 24 voix pour (unanimité) :

Article 1 : décide de passer une convention de mise à disposition de personnel, auprès du Syndicat Mixte du Canton de Saint-Péray.

Article 2 : approuve le texte de la convention annexé à la présente délibération.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document relatif à son exécution.

N°10 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur HJ.ARNAUD, Président

DELIBERATION N°12-2009 :

Monsieur le Président expose.

Depuis la création de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2005, un certain nombre d'emplois et de fonctions sont occupés par des personnes mises à dispositions par les communes membres, à savoir celles de Guilhaud-Granges et de Saint-Péray, et le Syndicat Mixte, dans un souci de mutualisation des services.

Il convient que ces différents postes apparaissent dans le tableau des effectifs, afin d'être bien identifiés, notamment si le paysage intercommunal du secteur devait évoluer.

Vu les différents textes applicables à la fonction publique territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes est un établissement public à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et peut donc être classée dans la catégorie 20 000 à 40 000 habitants,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 1 abstention :

- décide de créer les postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2009 :

Directeur général

- 1 poste d'attaché principal
- 1 emploi fonctionnel de directeur général de 20 000 à 40 000 habitants

Directeur de l'aménagement

- 1 poste d'ingénieur principal
- 1 emploi fonctionnel de directeur général adjoint de 20 000 à 40 000 habitants

Autres postes

- 1 rédacteur chef (responsable administratif)
- 1 adjoint administratif de 1^{ère} classe (service du personnel)

N°13 – QUESTIONS DIVERSES

Il est indiqué que toutes les commissions confondues seront invitées à une réunion privée le mercredi 11 mars à 18 h pour la présentation des projets de budget et de programme des travaux 2009.

N°14 – ARRETE DU PRESIDENT

Aucune observation.

Fin de la réunion à 18 h 50

Le Secrétaire de séance,
M. Pierre DULAUT



Le Président,
HJ ARNAUD

